

Bilan des actions des chasseurs en faveur des Zones Humides dans les Landes

Objectifs de gestion

Préambule

Près de deux tiers des zones humides nationales ont déjà disparues, ces milieux ne représentant qu'1,7% du territoire français. En effet, elles ont longtemps fait l'objet de destruction et de drainages car considérées comme sans intérêt et insalubres. C'est en 1971, qu'une prise de conscience de leur richesse biologique, de leurs fonctions essentielles et de leur situation préoccupante à travers le Monde a conduit à la signature de l'une des premières conventions internationales pour la protection de l'environnement, la Convention de Ramsar pour la conservation des zones humides.

Dans le département des Landes, plusieurs d'entre elles ont subsisté et présentent un intérêt écologique reconnu. Dès les années 1980, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes commence un travail d'inventaire des zones humides afin d'en préserver le patrimoine naturel associé. Petit à petit, un véritable réseau de réserves a vu le jour et permet de sauvegarder, restaurer et aménager ces milieux remarquables avec la participation active des chasseurs locaux.

Afin d'optimiser les démarches à suivre en tenant compte à la fois des spécificités du département et de l'objectif initial principal que s'est défini la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, à savoir l'accueil des oiseaux d'eau, un découpage en 4 grandes zones a été réalisé. Les Barthes de l'Adour et la Zone Littorale ont un objectif affiché de maintenir voir accroître les potentialités d'hivernage des oiseaux d'eau. Tandis que la Haute Lande et dans une moindre mesure, la Zone agricole, sont plutôt mis en valeur à travers leur intérêt patrimonial, floristique et paysager qu'il est également important de préserver.

Le territoire est une entité vivante avec des acteurs locaux indissociables, garants de la richesse et de l'entretien des milieux landais. C'est ainsi que les chasseurs, agriculteurs, sylviculteurs et collectivités locales sont devenus des partenaires incontournables de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Depuis 2004, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Landes et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, financent diverses actions en faveur des zones humides que gère la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes et sont donc également des partenaires essentiels à la garantie de la pérennité de ces milieux.

Les techniciens de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, dès l'acquisition d'un site en gestion, ont toujours réalisé régulièrement des observations et comptages d'oiseaux d'eau.

Depuis 2004, une investigation pour la réalisation d'études diverses de la faune et la flore sur l'ensemble des sites en gestion s'est développée. L'observation de l'évolution de cette biocénose permet en effet d'évaluer les impacts positifs et/ou négatifs de la gestion mis en œuvre sur chacune des zones humides représentant à l'heure actuelle de réels exemples et expériences de restauration et de gestion. De tels suivis permettent également de définir

précisément des objectifs de gestions cohérents et efficaces pour la préservation globale de ces milieux remarquables.

Le présent document a pour but de faire le bilan des travaux d'aménagement, d'entretien et des études faune/flore réalisés ; ainsi que d'intégrer l'intérêt écologique et patrimonial dégagé, dans des objectifs de gestion définis pour chaque site (voir carte des sites en gestion ci-après).



Barthes de Rivières saas et gourby

